

SÉANCE DU 11 AVRIL 2026

Date de la convocation :
07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à dix heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Catténieres, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

Étaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Ont donné procuration : FIEVET Sylvain à NOEL Patrick

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune auprès de SIDEN-SIAN

Numéro de la délibération : 2026-35

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la représentation de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C) au sein du **SIDEN-SIAN**, il convient de désigner des candidats destinés à devenir "grands électeurs".

Le SIDEN-SIAN nécessite la désignation de :

- **38 grands électeurs** pour la compétence « Assainissement Non Collectif » ;
- **36 grands électeurs** pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU).

À ce titre, la CA2C invite chaque commune membre à proposer un candidat pour représenter ces intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PROPOSE** la candidature de **Monsieur Christophe BOUTHORS** en qualité de grand électeur au titre de la compétence **Assainissement Non Collectif**.
- **PROPOSE** la candidature de **Monsieur Clément DELMOTTE** en qualité de grand électeur au titre de la compétence **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)**.
- **PRÉCISE** que ces candidatures seront transmises à la CA2C afin d'être intégrées à la liste des représentants de l'agglomération au sein du SIDEN-SIAN.
- **DIT** que les représentants ainsi nommés rendront compte régulièrement des travaux et des décisions de ladite instance au Conseil Municipal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer la Communauté d'Agglomération (CA2C) de cette décision et d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le président de séance,

Le secrétaire de séance,



